

1) OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre à votre intervenant d'être autonome sur la fonction de référent prévention (comme défini dans les articles L4644-1 et R4644-1 du code du travail), à savoir :

- Réaliser l'évaluation des risques professionnels dans votre entreprise,
- Mettre à jour la société au niveau des documents obligatoires au niveau de la prévention des risques,
- Permettre à votre référent prévention d'analyser les accidents du travail et les presque-accidents via la technique d'arbre des causes,
- Mettre en place des mesures de prévention en fonction des risques professionnels et suivre leur réalisation.

2) PREREQUIS

Personne désignée pour être référent prévention ayant un niveau de culture générale technique équivalent à celui nécessaire pour se présenter aux épreuves du baccalauréat scientifique.

3) DURÉE

49 heures de formation réparties sur 7 journées.

4) MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Pour les financements par OPCO, l'inscription doit être effectuée au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Pour tous autres participants, l'inscription doit être effectuée au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation.

L'inscription sera considérée comme valide une fois l'analyse des besoins effectuée et la convention/contrat de formation signé par les deux parties.

5) TARIFS

Sur devis.

6) ENCADREMENT

Animation effectuée par notre ingénieur SSE reconnu IPRP par la CARSAT Rhône Alpes qui assure régulièrement des fonctions opérationnelles sur le terrain.

Pour tout renseignement sur la formation contactez le responsable formation : Mr Alexandre Schirkoff par mail : alexandre.schirkoff@aldeos.fr ou téléphone au : 06 23 07 87 52.

7) MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les formations ont lieu en intra, au sein de votre structure. Présentation d'exposés et de discussions puis mise en pratique au travers de cas concrets de votre entreprise. Vidéoprojecteurs, ressources pédagogiques mise à disposition en format papier et projetées lors de la formation.

8) SUIVI DE L'EXÉCUTION ET DES RÉSULTATS

Signature à la demi-journée de feuilles d'émargement. Évaluation continue sur la mise en place des cas concrets propres à votre entreprise. Une grille d'évaluation validant les acquis en fin de module.

9) PROGRAMME DE FORMATION

a) Module 1 : La prévention dans l'entreprise (14 heures)

- Le contexte légal,
- Le contexte humain,
- Les principes généraux de prévention.

b) Module 2 : Le risque professionnel (14 heures)

- La protection par la sécurité sociale,
- L'accident du travail,
- L'accident de trajet,
- La déclaration d'accident,
- La maladie professionnelle,
- La déclaration de maladie professionnelle.

c) Module 3 : L'évaluation des risques professionnels (14 heures)

- Quand mettre à jour son document unique ?
- Quelles informations traiter en priorité ?
- Qui est responsable de la mise en place des actions ?

d) Module 4 : La pénibilité au travail (7 heures)

- Contexte et réglementation,
- Les facteurs de risques,
- La traçabilité des expositions,
- La prévention de la pénibilité.

10) ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin d'aménagement spécifique, merci de nous contacter par mail alexandre.schirkoff@aldeos.fr ou par téléphone au 06 23 07 87 52.

11) INDICATEURS DE RESULTATS

TAUX D'ASSIDUITE : 100%

TAUX DE SATISFACTION : 100%